# **CHAMBRE DES COMMUNES**

Le mardi 17 septembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

# **AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

## **PÉTITIONS**

#### RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 187 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui.]

# NOMINATIONS PAR DÉCRET

## DÉPÔT ET RENVOI

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Et, puisque j'ai la parole, je suis heureux de déposer dans les deux langues officielles un certain nombre de nominations par décret qui ont été effectuées par le gouvernement en vertu des dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement. Elles sont considérées comme renvoyées au comité permanent approprié, et une liste se trouve ci-joint.

## RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je constate que le ministre de la Défense nationale n'est pas présent à la Chambre pour faire une déclaration et je comprends qu'il ait des difficultés à organiser son programme. Je me

demande si la Chambre accepterait de revenir aux déclarations ministérielles à 15 heures, pour permettre au ministre de la Défense nationale de faire une déclaration à la Chambre.

M. le Président: Le député a soulevé une question qui doit être soumise à la Chambre. Naturellement c'est possible s'il y a consentement unanime. J'aimerais la réponse du secrétaire parlementaire.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion de consulter le ministre de la Défense nationale ce matin, donc pourrais-je lui poser la question? Lorsque je reviendrai, je pourrai dire à la Chambre si nous pouvons ou non procéder de cette façon.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

#### LA LOI SUR L'EXTRADITION

#### MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'extradition.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

#### LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

#### MESURE MODIFICATIVE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord) demande à présenter le projet de loi C-269, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (usage loyal).

—Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter ce projet de loi à nouveau. Lors de la dernière session j'ai pu obtenir une heure de débat sur cette question et elle a ensuite été renvoyée, à l'unanimité, au comité qui ne l'a jamais étudiée. Je dirais que la principale frustration des députés de l'arrière-ban, c'est qu'il faut si longtemps pour qu'une question importante pour nos électeurs soit étudiée.